

Quarantaine.—Par application de la loi sur la quarantaine, les agents de la quarantaine inspectent tous les bâtiments, avions et autres véhicules qui arrivent au Canada de pays étrangers, ainsi que les équipages et les passagers qu'ils transportent, afin de découvrir et de corriger toute situation qui pourrait avoir comme conséquence l'entrée et la dissémination au Canada d'une maladie qui entraîne la mise en quarantaine. Dans tous les ports de mer et aéroports importants se trouve un poste de quarantaine bien organisé.

En vertu des dispositions de la loi sur la lèpre, il existe à Tracadie (N.-B.) un service moderne de diagnostic et de traitement de la lèpre, à l'intention du petit nombre de personnes qui souffrent de cette maladie au Canada.

Marins malades.—Par application de la Partie V de la loi sur la marine marchande, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être assure aux équipages des bateaux au long cours qui arrivent au Canada, et à ceux des cabotiers qui font le commerce inter-provincial, des services de santé payés d'avance; les équipages des bateaux de pêche et ceux des vaisseaux du gouvernement sont libres d'y prendre part. L'hospitalisation des marins qui sont résidents d'une province qui a un régime d'assurance-hospitalisation incombe maintenant à l'administration chargée de ce régime. Le nombre de marins de service sur les navires qui ont payé les redevances des marins malades s'est élevé, en 1958, à environ 126,000.

Recherches sur la santé.—Le Conseil national des recherches, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil des recherches pour la défense et le ministère des Affaires des anciens combattants prennent tous part à l'administration des subventions accordées à la recherche médicale, à la recherche sur l'hygiène publique ou à la recherche socio-économique relative à la santé. Sauf le Conseil national des recherches, ces organismes ont en plus leur propre programme de recherche. Le gouvernement fédéral fournit environ la moitié de toutes les sommes dépensées au Canada pour la recherche médicale.

La Division des recherches médicales du Conseil national de recherches, établie en 1946, offre des allocations destinées surtout à la recherche pure en science médicale. En l'année terminée le 31 mars 1960, elles ont totalisé \$1,650,000, sans compter les \$300,000 distribués en bourses.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social contribue à la recherche intra- et extra-muros, surtout en sciences appliquées, une somme d'environ trois millions et demi de dollars annuellement. Ces bourses viennent des subventions à la recherche sur l'hygiène publique, auxquelles s'ajoutent les subventions particulières à l'hygiène mentale, à la lutte anticancéreuse, à l'hygiène publique en général, etc. La recherche du Ministère en hygiène publique s'effectue aux laboratoires de la Direction des aliments et drogues, au Laboratoire d'hygiène, aux laboratoires des Divisions de l'hygiène professionnelle et de la nutrition, ainsi qu'aux Divisions de l'épidémiologie et de l'hygiène dentaire. La Division de la recherche et de la statistique recueille, analyse et évalue les données sur la santé et le bien-être, met au point des méthodes qui aideront à résoudre les problèmes administratifs ou techniques et met à la disposition des autres divisions du Ministère et autres organismes du Canada et de l'étranger des services consultatifs et des services de recherche.

Le Conseil des recherches pour la défense effectue des travaux dans ses laboratoires de recherche médicale et en subventionne à l'extérieur.

Le ministère des Affaires des anciens combattants est responsable surtout de la recherche clinique exécutée dans ses propres hôpitaux, où les problèmes du vieillissement occupent présentement une place importante (voir p. 338).

Collaboration internationale.—Le Canada est membre signataire d'un certain nombre d'ententes et d'accords internationaux. Il fait également partie de plusieurs organismes internationaux qui s'occupent de la santé, dont l'Organisation Mondiale de la Santé.